

Déclaration du Comité Régional de la CGT Centre

Quand la Liberté syndicale l'emporte sur l'arrogance du Maire UMP de Châteauroux

En ce début du 21^{ème} siècle, alors que les premières Bourses du Travail sont apparues dès la fin du 19^{ème}, le premier représentant d'une collectivité locale, en l'occurrence le Maire de Châteauroux, a tenté, dans le cadre de sa politique de « redressement de Châteauroux », corroborant son mépris absolu du syndicalisme, de son rôle et sa place dans la société, d'expulser de ses locaux les organisations syndicales de salariés, visant ainsi l'existence même des Bourses du travail, appelée dans ce département Maison des Syndicats, conforté sans doute par l'idée de la majorité qu'il représente que « ...en France, lorsqu'il y a une grève personne ne s'en aperçoit... » !

Pendant que l'accentuation des attaques contre le monde du travail (démantèlement du Code du travail, droit de grève, multiplication des délocalisations...), la remise en cause des libertés individuelles et collectives ne cessent de s'amplifier, la détermination des organisations syndicales à ne pas accepter a permis de gagner, après de nombreuses manifestations locales et actions régionales, ancrées sur une ligne unitaire, malgré les pressions de toutes sortes, puisqu'après plus de cinq ans d'une lutte difficile et parfois controversée, la justice vient de trancher en faveur du syndicalisme, confirmant ainsi son caractère d'intérêt public en déboutant la ville de Châteauroux.

En la condamnant aux dépens et en déclarant mal fondé la ville de Châteauroux en ses demandes (résiliation, expulsions, paiement des loyers...) la Cour d'Appel de Bourges réaffirme en effet l'argumentation syndicale sur l'atteinte à l'exercice du droit syndical. **Dès lors la nécessité de maintenir la mise à disposition des locaux, a titre gracieux, aux organisations syndicales, tant à Châteauroux que partout ailleurs dans notre pays, se trouve renforcée.**

Dans un contexte où l'intérêt porté au fait social est dénié par les gouvernements depuis plusieurs décennies, nourrissant la perte de conscience de la question sociale, **le rôle fondamental des Bourses du travail** pour répondre à des besoins essentiels des salariés en terme d'emploi, de formation professionnelle, de santé mais aussi d'éducation et de culture, se trouve réaffirmé.

Regroupant au niveau local les syndicats sur une base interprofessionnelle, les Bourses du travail doivent non seulement conserver mais aussi conforter leur caractère **de lieu de résistance**, de revendications et d'actions pour le progrès social et la transformation de la société. Par le rôle qu'elles ont joué au sein du mouvement ouvrier depuis plus d'un siècle et plus largement du peuple, en terme d'émancipation, faisons en sorte que ces structures continuent à être porteuses d'un autre futur où la place de l'humain est au cœur !

C'est en ce sens que les efforts portés par la CGT dans cette nouvelle page du combat syndical pour l'hébergement des organisations syndicales de l'Indre dans la Bourse du travail n'ont pas été vains. Que cette victoire du droit et du bon sens participe à revitaliser les discussions pour des solutions dans l'esprit du jugement de la Cour d'appel de Bourges partout où les efforts sont à poursuivre.

Orléans le 31 mars 2009